



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de justice

Question écrite n° 69138

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les frais de justice. Dans son rapport intitulé « Les frais de justice depuis 2011 », la Cour des comptes préconise notamment de rétablir un délai de forclusion pour le dépôt des mémoires par les prestataires de service. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69138

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9622

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)